

TOUS VOYAGES
en groupes ou individuellement
en autocar
CROISIÈRES
VOYAGES DE NOCES
Brochure illustrée et
cette gratuite sur
demande.
Agence de Roubaix
44, Rue du Vieux-
Abbevois, ROUBAIX
(Tél. 345.33)

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 75.00
Autres départements.....	22.00;	40.00;	80.00
Belgique.....	26.00;	48.00;	90.00
Union Postale: Tarif A.....	35.00;	70.00;	140.00
Tarif B.....	50.00;	100.00;	200.00

REDACTION.....

ROUBAIX.....	93 à 71, Grande-Rue, Tél. 337.88, 337.89, 337.94
TOURCOING.....	22, rue Carnot, Tél. 37
LILLE.....	3, rue Faidherbe, Tél. 828.21
PARIS.....	28, Boulevard Poissonnière, Tél. Provençe 77.34
MOUSCRON.....	105, rue de la Station, Tél. 8.44

BILLET PARISIEN

LA QUERELLE ANGLO-ITALIENNE

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 26 juin (Minuit).
Lord Eden, envoyé du Gouvernement britannique, vient de quitter Rome sans avoir conclu avec le Duce aucun accord sur les questions essentielles intéressant également la Grande-Bretagne et l'Italie. En réalité, le conflit italo-éthiopien a créé autour de ces pourparlers une atmosphère défavorable. Sa « mission d'information » a convaincu M. Eden que l'Italie voulait tirer de l'abyssinisme des avantages économiques qui pourraient lui être facilement concédés, mais qu'elle en faisait aussi une question de prestige.

Elle veut être à même de régler comme bon lui semble le différend qui l'oppose au gouvernement d'Addis-Abeba et elle n'admet dans ce règlement, même si il doit se produire les armes à la main, l'intervention de personnes, qu'il s'agisse de la Grande-Bretagne ou de la Société des Nations. Elle quittera au besoin l'établissement genevois et ne se laissera pas détourner de son entreprise coloniale.

On conçoit que cette perspective soit médiocrement goûtée à Londres, où l'on critique de plus en plus sévèrement les intentions de l'Italie en Afrique orientale. On affecte en même temps de considérer que la France élève les mêmes critiques à l'égard de sa voisine transalpine et qu'elle est prête à adopter avec le Gouvernement britannique un point de vue commun.

Certes, la France accomplira tous les devoirs qui lui incombent en tant que membre de la Société des Nations. Si le conflit italo-éthiopien est évoqué à Genève, elle prêchera la justice et la modération, mais n'interviendra pas directement auprès de l'Italie en ce qui concerne l'accord qui serait souhaité par nos amis anglais. Ceux-ci viennent de nous donner, par la conclusion de l'accord naval anglo-allemand dont les dangers commencent à apparaître aux Anglais eux-mêmes, l'exemple du travail en ordre dispersé. Pourquoi insons-nous risquer l'amitié qui nous unit à l'Italie pour la conclusion d'un problématique front commun franco-anglais dans la question d'Abyssinie. L'Angleterre a affaibli sa position sur cette question en prêtant la main à la destruction du traité de Versailles, fondement de la Société des Nations.

La querelle anglo-italienne n'est pas la nôtre.
R...

UN ENTRETIEN DE M. PIERRE LAVAL AVEC M. TITULESCO

Paris, 26 juin. — M. Titulesco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, est arrivé à Paris mercredi matin, à 10 h. 10, venant de Bucarest. Dès son arrivée, M. Titulesco s'est rendu directement au Quai d'Orsay, en compagnie de M. Rochat, directeur du cabinet de M. Pierre Laval, qui l'avait salué sur le quai de la gare.

Le ministre des Affaires étrangères roumain a alors eu un entretien d'une demi-heure avec le Président du Conseil, M. Titulesco, étant à Paris jusqu'à la fin de la semaine, rencontrera de nouveau M. Pierre Laval au cours de ces prochains jours.

L'homme d'Etat roumain quittera ensuite Paris, vraisemblablement pour Londres.

LE CONCOURS D'ÉLÉGANCE ET DE CONFORT DES AVIONS DE TOURISME



Mardi a eu lieu, sur l'aérodrome de Buc, le troisième concours de confort et d'élégance de l'Aéro-Club de France.

Voici deux petites filles, Monique et Paulette, munies chacune d'un parachute, en compagnie de Gaby Morlay (à droite) et de M^{lle} André Lorrain, qui ont pris part au concours. (Mond. Photo-Presses.)

L'Italie préférerait se retirer de la Société des Nations plutôt que d'être blâmée à propos du conflit abyssin

Rome, 26 juin. — Les conversations de Rome ont porté, d'une part, sur les problèmes européens; d'autre part, sur l'affaire éthiopienne.

Sur le premier point, il en résulte que la politique, dite « de stress », c'est-à-dire la politique commune anglo-italo-française subsiste. L'attitude italienne a été très voisine de l'attitude française que M. Eden a pu constater à son passage à Paris.

Sur le deuxième point, c'est-à-dire pour l'Éthiopie, aucun résultat précis n'a été atteint, mais l'Italie et la Grande-Bretagne connaissent désormais, leurs points de vues respectifs.

En particulier, le gouvernement de Londres a approuvé la première fois de façon directe ce que sont les objectifs italiens en Afrique.

Les semaines qui vont venir permettront peut-être aux deux thèses encore en opposition de se rapprocher. Le voyage de M. Eden a donc été utile. Il peut être riche de conséquences.

Les deux premiers sujets qui ont été abordés sont : la question des armements navals telle qu'elle se pose au lendemain de l'accord anglo-allemand et la question des armements aériens telle que la Grande-Bretagne voudrait la voir poser sur un plan pratique.

L'Italie n'abandonne pas sa conception de l'indivisibilité des problèmes concernant la défense nationale. L'accord anglo-allemand demeure un fait accompli, il comporte pour l'Italie certains avantages techniques, mais l'Italie maintient ses réserves sur la procédure employée par la Grande-Bretagne. Les conversations sur le pacte aérien de l'Ouest laissent la porte ouverte à la continuation des échanges de vues déjà amorcés entre les diverses puissances appelées à y entrer.

En ce qui concerne les divers points énumérés dans le communiqué franco-britannique du 3 février, tous ont été discutés à l'exclusion d'un seul : le retour de l'Allemagne à la Société des Nations.

Le pacte oriental a été l'objet d'un échange de vues. M. Eden aurait constaté que, tout en approuvant ce pacte dans son ensemble, l'Italie ferait encore certaines réserves sur ses conséquences

possibles dans le domaine de la politique européenne générale. Au contraire, M. Mussolini aurait souligné l'importance et l'urgence d'un pacte danubien.

La date de la conférence de Rome qui doit décider de celui-ci n'est pas encore fixée, mais la préparation de cette conférence se poursuivra activement. Enfin, la question éthiopienne a été abordée. On affirme officiellement que M. Eden n'était porteur d'aucune proposition. Il est toutefois permis de croire que le représentant du gouvernement britannique était venu à Rome avec des intentions camouflées; il aurait cherché à savoir dans quelle mesure la Grande-Bretagne pouvait intervenir en vue de faire accéder à l'Italie des avantages susceptibles d'éviter une action armée.

M. Mussolini aurait répondu avec une extrême franchise.

Le point de vue italien est que l'affaire éthiopienne ne peut se réduire à la solution des derniers incidents. Ceux-ci ont posé le problème dans toute son ampleur et ce problème demande une solution globale. L'attitude de la Société des Nations devant l'affaire abyssine n'a pas manqué d'être évoquée.

L'Italie préférerait se retirer de la Société des Nations, plutôt que d'y subir un blâme. Elle estime, d'ailleurs, que sa thèse est pleinement justifiée par le covenant lui-même et que l'Abyssinie, incapable de remplir les engagements qu'elle doit observer les membres de la Société des Nations, ne peut être mise sur le même pied que l'Italie elle-même.

A Londres, on ne cache pas le caractère négatif de la conversation que M. Anthony Eden a eu avec M. Mussolini en vue de régler pacifiquement le conflit italo-éthiopien.

La situation ainsi créée a retenu tout particulièrement l'attention du Conseil des ministres.

Un caporal se noie dans un étang

Metz, 26 juin. — Plusieurs soldats du 41^e R. I. en cantonnement à Hoste-Bas, se baignaient dans un étang, lorsque le caporal Paul Gratton coula à pic et se noya.

Le tirage du Sweepstake du Grand Prix de Paris

Paris, 26 juin. — Mercredi à 16 h., les opérations du tirage du Sweepstake du Grand Prix de Paris 1935 ont commencé au Vélodrome d'hiver.

Dès 14 h., un service d'ordre se tient aux abords du Vélodrome, service d'ordre d'autant plus discret que le public est peu nombreux.

A l'intérieur du vaste édifice, les rangs de fauteuils qui se trouvent à l'endroit que les habitués des réunions sportives ont coutume d'appeler passage, sont partiellement occupés. Quant aux gradins circulaires qui entourent la piste cycliste, ils sont à peu près vides.

Sur la scène, les officiels conjuguent leurs efforts pour régler la marche des opérations.

A 16 h., précises, une voix s'élève, diffusée par des hauts parleurs, expliquant au public, durant dix minutes, les conditions dans lesquelles s'effectuera le tirage. Puis, les opérations commencent. Fonctionnant électriquement, le grand appareil rotatif cubique.

Devant cet appareil se tiennent six infirmières qui procèdent à l'extraction des fiches de tirage.

Les numéros tirés, ainsi que les noms des chevaux engagés, sont inscrits sur un écran lumineux qui a été placé au milieu du parterre marquant les limites de la scène. Tous les quarts d'heure environ, un coup de gong annonce une courte suspension des opérations, suspension qui permet la relève des infirmières. Cette manœuvre s'effectue sous les éclats des cors de chasse du Rallye de Paris.

Puis, à un rythme régulier, la chance continue de désigner ceux qu'elle a voulu distinguer.

Le montant disponible pour les lots, prix et primes du Sweepstake s'élève à la somme de 52.700.000 fr.

Cette somme a permis la constitution de trois tranches de prix de 15 millions

LE GALA DE LA FRANCE D'OUTRE-MER



En présence de M. Albert Lebrun, président de la République, le gala de la France d'outre-mer s'est déroulé au Musée permanent des Colonies, à Vincennes. Au cours de cette soirée furent évoqués, dans une série de tableaux, les plus belles pages de l'histoire de notre empire colonial. (Ph. N.Y.T.)

VOICI LA MUSIQUE DES JOUVES JOUANT LA « MARSEILLAISE » A L'ARRIVÉE DU PRÉSIDENT

L'élection du Président du Conseil général de la Seine a suscité hier de violents incidents

Paris, 26 juin. — La session du Conseil général de la Seine s'est ouverte mercredi après-midi, à 15 h. 30, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Léopold Bellan, doyen d'âge.

Les tribunes publiques sont comblées. Après une courte allocution du doyen d'âge, interrompue à diverses reprises par les communistes, l'assemblée procède à l'élection de son bureau pour l'année 1935-36.

Deux candidats sont en présence, MM. Puech, conseiller du quartier des Archives et le docteur Calmeis, conseiller de la Balustrade.

Il y a 139 votants, 1 absent. Suffrages exprimés, 138; majorité absolue, 70.

Le Président donne lecture du résultat du scrutin : M. Puech obtient 70 voix; M. Calmeis, 61 voix; M. Rivet, non candidat, 9 voix. Il y a un bulletin nul.

Le résultat faisant apparaître deux voix en trop, un violent tumulte se produit, et pendant une heure, l'assemblée est transformée en salle de réunion publique. Les conseillers d'extrême gauche et ceux d'extrême droite s'interpellent, et le Président ne peut pas obtenir le silence. Enfin, l'assemblée ayant sur l'air des lampions, réclamé l'annulation de l'élection, il en est ainsi décidé et l'on procède à un nouveau scrutin.

A 17 h. 15, le Président donne le résultat du scrutin :

Votants, 140; majorité absolue, 71. Ont obtenu : M. Calmeis, républicain socialiste, 71 voix; ELU; M. Puech, républicain de gauche, 69 voix.

La séance venait d'être levée, lorsque de vifs incidents se sont produits dans la salle, entre des membres de l'extrême-

UN BEAU PLONGEUR...



...C'est celui qui ont exécuté à Clacton-On-Sea six membres de l'«Eford Swimming Club». Paris ensemble du tremplin, le groupe, sans se scinder, va grand contact avec l'eau, à la grande admiration du public.

M. GEORGES PETIT devant le Tribunal correctionnel de Lille

Après un sévère réquisitoire et les plaidoiries, les débats ont été reportés au 2 juillet

La suite des débats du procès de M. Georges Petit a occupé toute la journée de mercredi devant le Tribunal correctionnel de Lille.

Commencée à 8 heures et demie du matin, l'audience a été levée à 20 heures du soir, avec une interruption de midi à deux heures pour le déjeuner.

La journée entière a été consacrée à entendre les avocats de la partie civile, le réquisitoire du Procureur de la République et les avocats de la défense.

Cette journée n'a épuisé que l'affaire d'escroquerie. L'affaire d'infraction aux lois sur les lotissements a été renvoyée au mardi 3 juillet, à 16 heures. Le Tribunal ne rendra son jugement qu'après clôture des débats ouverte sur les deux inculpations.

Les voix de la partie civile

La plaidoirie de M^{re} Arnoux
M. le président Pommerol en ouvrant l'audience, donne la parole aux avocats de la partie civile, M^{re} Arnoux et de Lautreyns, qui réclament à M. Petit une somme provisionnelle d'un million pour le préjudice matériel et moral que l'Union départementale a subi du fait de ses agissements.

M^{re} Arnoux incrimine la tâche de parler spécialement de la personnalité de M. Georges Petit, M^{re} de Lautreyns se réservant la partie plus juridique.

M^{re} Arnoux parle pendant près de trois heures. Sa plaidoirie resta constamment dans une note sobre mais pleine de finesse et fut suivie avec la plus grande attention par l'assistance assez nombreuse pour cette audience matinale.

Il dressa un portrait de M. Petit en véritable artiste qui sait manier toutes les couleurs, mettre en valeur les traits caractéristiques de son sujet.

On ne résume pas une telle plaidoirie.

M. le Président Pommerol en ouvrant l'audience, donne la parole aux avocats de la partie civile, M^{re} Arnoux et de Lautreyns, qui réclament à M. Petit une somme provisionnelle d'un million pour le préjudice matériel et moral que l'Union départementale a subi du fait de ses agissements.

M^{re} Arnoux incrimine la tâche de parler spécialement de la personnalité de M. Georges Petit, M^{re} de Lautreyns se réservant la partie plus juridique.

M^{re} Arnoux parle pendant près de trois heures. Sa plaidoirie resta constamment dans une note sobre mais pleine de finesse et fut suivie avec la plus grande attention par l'assistance assez nombreuse pour cette audience matinale.

Il dressa un portrait de M. Petit en véritable artiste qui sait manier toutes les couleurs, mettre en valeur les traits caractéristiques de son sujet.

On ne résume pas une telle plaidoirie.

LES REINES DE BEAUTÉ EUROPÉENNES A PARIS



Les « reines » européennes, qui sont de passage à Paris, ont assisté à un déjeuner au Bois de Boulogne. Voici, de gauche à droite: M^{lle} DANBERG, HONGRIE; TUNISIE, GRÈCE, ITALIE, ESPAGNE, TCHÉCOSLOVAQUIE, RUSSIE, NORVÈGE, DANEMARK; HOLLANDE, BELGIQUE ET FRANCE. (Ph. N.Y.T.)